FICHES VISITE EVALUATIVE SIPA

Pour les professeurs (sauf professeurs documentalistes)

DATE DE LA VISITE :

Date de la visite :
Classe observée :
Établissement :

Visiteur(s) :

Étudiant :
Nom Prénom :
Parcours :

Tuteur métier :
Nom Prénom :
Établissement :

Tuteur universitaire :
Nom Prénom :
Établissement :

L'évaluation ne se fonde pas seulement sur la séance observée lors de la visite, mais sur tout élément susceptible d'éclairer le travail mené par le stagiaire dans ses classes, dans le cadre de sa discipline ou de ses disciplines (professeur bivalent), tout au long de l'année (tels que cahiers d'élèves, cahiers de textes, progressions, engagement dans le travail et dans l'EPLE etc.)

L'évaluation s'appuie sur le référentiel des compétences professionnelles dans la mesure où elles peuvent être appréciées, lors de la visite, dans les activités de préparation de la classe, conduite de la classe et analyse de la pratique et doit prendre en compte l'évolution professionnelle du stagiaire tout au long de l'année universitaire.

Conditions de visite :
Observation d'une séance suivie d'un entretien d'une heure maximum.

Disposition particulière :
La sécurité physique et morale des élèves doit être garantie. Si cette dernière n'est pas assurée par le stagiaire, dans une classe qu'il connaît pourtant depuis le début de l'année scolaire, celui-ci se voit attribuer une note inférieure ou égale à 5. Dans ce cas, un rapport circonstancié, validé par le(s) tuteur(s) présent(s) et justifiant la décision, est joint au présent document.

Description de la séance observée

A compléter :

Préparer la classe …/ 5 points :

- Planifier ses enseignements sur la durée ;
- Définir des objectifs d'apprentissage en conformité avec les programmes ;
- Concevoir des situations d'apprentissages intégrées dans un projet, une progression ;
- Définir les tâches proposées aux élèves ;
- Concevoir des situations d'évaluation ;
- Prévoir des alternances dans les modalités de travail

Réussites :
A compléter

Difficultés et conseils :
A compléter

Mettre en œuvre des situations d'enseignement …/ 7 points :

- Maîtriser la relation pédagogique et l'exercice de l'autorité ;
- Mettre en activité les élèves et réguler leur travail ;
- Adapter les formes d'intervention et de communication aux types de situations et d'activités prévues ;
- Adapter les modalités pédagogiques à la diversité des élèves

Réussites :
A compléter :

Difficultés et conseils :
A compléter :

Entrer dans une démarche d'analyse de sa pratique professionnelle …/5 points

- Être capable de percevoir et d'analyser les décalages entre les objectifs visés et ceux effectivement atteints ;
- Savoir analyser les comportements des élèves (attitudes, obstacles rencontrés) ;
- Être capable d'adopter une posture réflexive

Réussites :
A compléter :

Difficultés et conseils :
A compléter :

Regard croisé entre le tuteur et le visiteur portant sur l'engagement et l'évolution professionnelle du stagiaire /3 points

En plus de prendre en compte l'engagement du stagiaire et l'évolution du développement de ses compétences au cours de l'année, les deux formateurs prendront en compte sa capacité à écouter, observer, prendre acte, coopérer, entreprendre, se maîtriser, gérer les situations diverses, s'organiser, se questionner (en lien avec l'attestation remplie page 49)

Réussites :
A compléter

Difficultés et conseils :
A compléter

Avis global sur le travail de l'étudiant au cours du stage, y compris dans sa partie immersive, au regard des compétences construites ou à construire

note attribuée …/20

A compléter :

Lorsque la note est inférieure à 10/20, il est demandé d'identifier les attendus non atteints, observés lors de la visite de niveau 2. Ces attendus sont définis dans l'annexe 1 du livret, à la page 87

Le professeur acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale ***Attendus A1 à A10*** ***non atteints au niveau 2***	**Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages** ***Attendus B1 à B7*** ***non atteints au niveau 2***	**Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel** ***Attendus C1 à C6*** ***non atteints au niveau 2***
Attendu Ax : justificatif Attendu Ay… *Si tous les attendus sont atteints au niveau 2, il n'y rien à mentionner dans cette case*	Attendu Bx : justificatif Attendu By… *Si tous les attendus sont atteints au niveau 2, il n'y rien à mentionner dans cette case*	Attendu Cx : justificatif Attendu Cy… *Si tous les attendus sont atteints au niveau 2, il n'y rien à mentionner dans cette case*

Pour les CPE

Date de la visite :
Classe observée :
Établissement :

Visiteur(s) :

Étudiant :

Nom Prénom :
Parcours :

Tuteur métier :

Nom Prénom :
Etablissement :

Tuteur universitaire :
Nom Prénom :
Etablissement :

Conditions de visite :

1h d'observation, suivie d'un entretien de 40 à 60 minutes maximum.
À l'issue de l'entretien, le formateur effectuant la visite rédige le rapport de visite évaluative et attribue une note prenant en compte l'avis du tuteur. Ces informations doivent être transmises au formateur en charge de l'UE d'accompagnement des stages.

Modalités de notation :

Critères et barème :
La page suivante détaille les entrées utilisées pour la notation. Les trois premières sont détaillées à partir du « Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » paru au Journal Officiel du 18 juillet 2013 (Compétences communes et spécifiques), de la fiche n°13 « Grille d'évaluation des CPE stagiaires » publiée au BO n° 13 du 26 mars 2015, et de la circulaire n° 2015-139 du 10-8-2015 définissant les missions des conseillers principaux d'éducation. La quatrième évalue les progrès réalisés depuis leS3.Pour chaque entrée, un bandeau constitué de trois textes permet de noter entre 0 et 5 (n° 1, n° 3 et n° 4). La somme des quatre notes produites est à reporter en haut de la page 1 (note sur 20). **Une fois ce document renseigné, il est transmis par le tuteur universitaire au responsable du parcours.**

Condition impérative à remplir pour une note permettant la validation de l'UE :

Le positionnement institutionnel doit intégrer les fondamentaux éthiques et réglementaires attendus d'un stagiaire. La relation éducative à l'élève doit être empreinte de bienveillance, et l'attention portée à son intégrité physique et morale doit être évidente. La collaboration avec les personnels comme avec les partenaires doit s'inscrire dans une approche constructive et respectueuse. Si ces différents points ne sont pas suffisamment assurés par le stagiaire, celui-ci se voit attribuer une note « éliminatoire », qui ne permet pas la validation de l'UE. **Dans ce cas, un rapport circonstancié, validé par le(s) tuteur(s) présent(s) et justifiant la décision, est joint au présent document**.

Critères

- ***Compétences liées à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique éducative d'établissement*** ***…/5***

0 — ⟷ + 5		
Le contexte établissement n'est appréhendé que superficiellement. L'activité du stagiaire ne s'inscrit pas dans une politique éducative bien définie à partir d'une analyse diagnostique du contexte, et déclinée dans la mise en œuvre du volet éducatif du projet d'établissement. Les indicateurs et les documents supports ne sont pas exploités. Les instances et le partenariat ne sont que trop peu investis. Le volet « éducation à la citoyenneté » ne fait pas l'objet d'une action spécifique. La communication avec la direction est faible et se situe plutôt dans le registre de l'exécution.	Un projet « vie scolaire » existe mais n'est pas véritablement en lien avec le projet d'établissement. Le CPE stagiaire s'appuie sur l'analyse du contexte pour identifier les priorités de son action. Il participe aux instances (C.A., conseil pédagogique...) et à l'animation du CESC. Il organise des actions de prévention en s'appuyant sur d'autres personnels et des partenaires extérieurs. Il met en œuvre des actions d'éducation à la citoyenneté favorisant la prise d'initiatives et l'autonomie des élèves. Il anime ponctuellement la réunion des instances participatives, et accompagne les élèves impliqués dans leurs actions.	Par sa connaissance fine de l'établissement et sa perception claire des enjeux éducatifs, le CPE stagiaire est identifié comme conseiller du chef d'établissement sur la politique éducative. Il est un interlocuteur privilégié dans l'élaboration d'un diagnostic tout autant que dans la mise en œuvre du contrat d'objectifs. Il contribue à mettre en lien le projet du service de la vie scolaire et celui de l'établissement. Sur cette base, son action s'inscrit dans un partenariat fort avec les enseignants, mais aussi avec les autres personnels (santé, social, COP…), et des acteurs extérieurs à l'établissement. Il est une personne ressource dans la connaissance et la mise en relation de ces derniers. Il est force de proposition, particulièrement au sein d'instances telles que le conseil pédagogique.

- **Compétences liées au suivi des élèves, à la nécessaire collaboration avec les équipes pédagogiques, ainsi qu'à la relation avec les familles** …/5

0 — ⟷ + 5		
Le suivi des élèves se résume à un recueil de données qui ne sont pas suffisamment analysées ni exploitées en vue de construire une collaboration effective avec les enseignants. Le partage d'informations reste sommaire et les relations avec les personnels enseignants, social et de santé sont peu développées. La participation aux réunions d'équipe ou aux instances de concertation est limitée. L'accompagnement des élèves ne témoigne pas d'une véritable implication dans la construction de leur parcours ni d'une participation active aux différents dispositifs d'accompagnement. Les relations avec les parents sont réduites à un simple échange d'informations, et il y a peu d'attention portée à leur accueil ; leur participation à la vie de l'établissement n'est pas suffisamment encouragée. La posture professionnelle en situation d'entretien éducatif (niveau de langue, vocabulaire) n'est pas vraiment adaptée.	Le souci est manifeste de recueillir les informations relatives au suivi des élèves (assiduité, comportement et résultats) mais celles-ci ne sont pas encore suffisamment exploitées et partagées, et ne débouchent pas sur une coopération approfondie avec les différents partenaires, dans laquelle le CPE stagiaire ferait valoir son expertise éducative. La concertation est engagée mais insuffisamment formalisée et/ou régulière. Les protocoles de collaboration sont encore en gestation. Les instances de concertation sont repérées et investies et la contribution à une cohérence éducative est visible. Le travail en partenariat avec les parents est engagé et doit être renforcé. La collaboration entre le service de la vie scolaire et le CDI existe mais elle se limite à de la gestion de flux d'élèves. La préoccupation d'installer une démarche de coéducation est perceptible mais n'a pas encore trouvé sa plénitude. La posture et les techniques relatives à l'entretien éducatif sont en cours d'acquisition.	Les informations concernant les élèves sont recueillies grâce à une utilisation pertinente des moyens mis à disposition (logiciel notamment) et diffusées à travers différents modes et réseaux de communication. Les enjeux sont finement analysés et les modalités de concertation variées pour une mise en œuvre effective d'une collaboration effective avec les différents personnels dans le cadre du suivi des élèves. L'implication dans les différents dispositifs, individuels ou collectifs, est active. Le CPE participe à la conception et à l'animation de séances dans le cadre des parcours. Le dialogue est résolument constructif avec les parents, considérés comme de véritables partenaires. Le stagiaire sait donner des objectifs aux différents types d'entretien éducatif et adapter les approches et modalités en conséquence. La posture est ferme tout en étant bienveillante et respectueuse, les qualités relationnelles sont réelles et les gestes professionnels déjà suffisamment acquis.

- **Compétences liées à l'organisation de la vie scolaire** …/5

0 — ⟵ + 5		
Le stagiaire est peu attentif aux conditions de vie des élèves. La sécurisation des différents espaces n'a pas fait l'objet d'une analyse et de propositions pour en améliorer l'efficacité. Sa présence sur le terrain n'est pas adaptée au contexte et aux besoins ; sa contribution à l'amélioration du cadre de vie est limitée. L'attention portée au respect des règles de vie et de droit est insuffisante, et le règlement intérieur n'est que peu utilisé comme référence. Le traitement des conflits manque de réactivité. La communication du service envers tous les interlocuteurs est sur ce point sporadique. La sensibilisation des personnels de vie scolaire sur les questions liées au climat scolaire n'est pas effective. L'implication dans le projet de service et dans l'organisation et la régulation de l'activité des AED est insuffisante. Elle reste sommairement limitée à de l'exécution immédiate. Le stagiaire ne se positionne pas comme chef de service capable d'impulser autonomie et responsabilité des personnels.	Le stagiaire veille à la sécurité et au bien-être des élèves mais il doit encore approfondir son analyse du fonctionnement du service, pour faire en sorte que son action soit davantage visible et lisible. La référence au règlement intérieur est explicite mais la contribution à sa son appropriation est à renforcer. Le stagiaire est sensible au traitement des conflits. La sensibilisation des personnels de vie scolaire sur les questions liées au climat scolaire n'est pas franchement effective. Le CPE stagiaire contribue à l'implication éducative effective des assistants d'éducation ; il favorise, accompagne et régule relativement leur contribution au suivi des élèves, comme leur participation active à différents dispositifs pédagogiques (A.P., tutorat, HVC...). Il s'implique dans le pilotage du service d'un point de vue organisationnel (Edt, fiches de poste) mais doit encore s'affirmer sur le plan de la gestion des ressources humaines qu'il suppose.	Le stagiaire est vigilant et réactif sur le terrain. Il veille activement à la sécurisation des biens et des personnes. Il a engagé une analyse des conditions de vie des élèves et il est force de proposition pour les améliorer. Il contribue sensiblement à l'identification et à la reconnaissance du service vie scolaire par les usagers. Le règlement intérieur est appréhendé comme un outil de promotion de réponses éducatives pertinentes visant à favoriser le vivre ensemble. Le stagiaire œuvre à sa diffusion et à son appropriation par les élèves et les personnels, contribuant ainsi à la mise en place d'un climat scolaire positif. Le stagiaire a intégré les contraintes du service et participe grandement à son organisation. Il est positionné comme chef de service, capable d'impulser autonomie et responsabilité des personnels. Il s'implique sur le plan de la gestion des ressources humaines : réunions de services, entretiens individuels, formation, outils d'accompagnement et d'évaluation..

- **Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle, en tant que vecteurs de progression*** …/5

0 — ⟵ + 5		
L'analyse de la pratique est absente. Cette dernière est uniquement évoquée sur le mode narratif, dans une globalité superficielle (généralités). Pas d'implication personnelle. Pas vraiment de commentaires réflexifs, tout semble simple et aller de soi. Les deux points déterminés à l'issue de la visite formative pour l'écrit du S3 (UE12/ECUE 12.1) ne laissent pas voir de progrès.	Les commentaires font preuve de mesure et de distance. Les aspects saillants de la situation sont relevés. Des éléments d'analyse sont présents et mis en relation, soit entre eux, soit avec d'autres situations, des souvenirs, des idées, de manière à les éclairer. Un début de questionnement réflexif est visible. Des progrès existent mais de manière insuffisamment franche ou sont réels mais concernent un seul des deux points.	L'analyse est fouillée. Des éléments de réflexion et de problématisation sont présents et se nourrissent des apports de la formation et/ou de recherches personnelles pour mettre en perspective des questions d'éducation. La description donne lieu à de multiples hypothèses explicatives. La fonction régulatrice et adaptative de l'analyse réflexive est bien visible et les nouvelles pistes évoquées permettent d'inférer des règles personnelles, des théories de l'action professionnelle. La pratique professionnelle observée permet de constater les nets progrès réalisés sur les deux points listés à la fin duS3.

* L'écrit post-visite du S3 est mis à la disposition des tuteurs par le -stagiaire au moment de la visite. Si celui-ci n'est pas disponible, la note attribuée à ce critère est de zéro.

NOTE OBTENUE : /20

Lorsque la note est inférieure à 10/20, il est demandé d'identifier les attendus observés lors de la visite, non atteints au niveau 2.

Ces attendus sont définis dans l'annexe 1 du livret page 87

Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale ***Attendus A1 à A10*** ***non atteints au niveau 2***	**Le conseiller principal d'éducation, conseiller de la communauté éducative, animateur et accompagnateur du parcours de formation des élèves** ***Attendus B1 à B8*** ***non atteints au niveau 2***	**Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel** ***Attendus C1 à C6*** ***non atteints au niveau 2***
Attendu Ax : justificatif Attendu Ay… *Si tous les attendus sont atteints au niveau 2, il n'y rien à mentionner dans cette case*	Attendu Bx : justificatif Attendu By… *Si tous les attendus sont atteints au niveau 2, il n'y rien à mentionner dans cette case*	Attendu Cx : justificatif Attendu Cy… *Si tous les attendus sont atteints au niveau 2, il n'y rien à mentionner dans cette case*

Pour les professeurs documentalistes

Date de la visite :
Classe observée :
Établissement :

Visiteur(s) :

Étudiant :
Nom Prénom :
Parcours :

Tuteur métier :
Nom Prénom :
Établissement :

Tuteur universitaire :
Nom Prénom :
Établissement :

L'évaluation ne repose pas uniquement sur la séance observée lors de la visite, mais prend en compte tout élément permettant d'apprécier le travail réalisé par le stagiaire au CDI, auprès de groupes d'élèves ou en classe, ainsi que son investissement dans ses missions et dans la vie de l'EPLE.

Conditions de visite :
Observation d'une séance suivie d'un entretien d'une heure.

Disposition particulière :
La sécurité physique et morale des élèves doit être garantie. Si cette dernière n'est pas assurée par le stagiaire, celui-ci se voit attribuer une note inférieure ou égale à 5. Dans ce cas, un rapport circonstancié, validé par le(s) tuteur(s) présent(s) et justifiant la décision, est joint au présent document.

Description de la séance observée

A compléter :

Préparer les séances pédagogiques …/4 points

- Réfléchir à la place de la séance dans une perspective de progression ;
- Définir des objectifs d'apprentissage cohérents ;
- Concevoir des situations d'apprentissages pertinentes ;
- Définir les tâches proposées aux élèves ;
- Concevoir des situations d'évaluation ;
- Prévoir des alternances dans les modalités de travail

Réussites :
A compléter :

Difficultés et conseils :
A compléter :

Mettre en œuvre des situations d'enseignement …/5 points

- Adapter les modalités pédagogiques à la diversité des élèves
- Maîtriser la relation pédagogique et l'exercice de l'autorité ;
- Mettre en activité les élèves et réguler leur travail ;
- Adapter les formes d'intervention et de communication aux types de situations et d'activités prévues

Réussites :
A compléter :

Difficultés et conseils :
A compléter :

Entrer dans une démarche d'analyse de sa pratique professionnelle enseignante …/3 points

- Être capable d'adopter une posture réflexive- Être capable de percevoir et d'analyser les décalages entre les objectifs visés et ceux effectivement atteints ;
- Savoir analyser les comportements des élèves (attitudes, obstacles rencontrés)

Réussites :
A compléter :

Difficultés et conseils :
A compléter :

Participer à la vie de l'établissement …/ 5 points

(Regard croisé entre le tuteur terrain et le visiteur en lien avec l'attestation remplie page 49 du livret.)

- Situer son action dans le cadre de la politique documentaire ou du projet documentaire en lien avec le projet d'établissement ;
- Savoir développer des collaborations avec tous les membres de la communauté éducative ;
- Savoir accueillir les élèves au CDI et les accompagner ;
- Être capable de gérer le fonds documentaire du CDI de l'établissement ;
- Être capable de réaliser une veille et de diffuser l'information au sein de l'établissement ;
- S'investir dans des projets d'ouverture de l'établissement à l'environnement éducatif, culturel, professionnel et notamment des projets de développement de la lecture.

Réussites :
A compléter

Difficultés et conseils :
A compléter

Progrès réalisés … /3 points

Réussites :
A compléter

Difficultés et conseils :
A compléter

Avis global sur le travail de l'étudiant au cours du stage, y compris dans sa partie immersive, au regard des compétences construites ou à construire …/20
A compléter :

Lorsque la note est inférieure à 10/20, il est demandé d'identifier les attendus observés lors de la visite, non atteints au niveau 2. Ces attendus sont définis dans l'annexe 1 du livret page 87

Le professeur acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale ***Attendus A1 à A10*** ***Non atteints au niveau 2***	**Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages** ***Attendus B1 à B7*** ***non atteints au niveau 2***	**Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel** ***Attendus C1 à C6*** ***non atteints au niveau 2***
Attendu Ax : justificatif Attendu Ay… *Si tous les attendus sont atteints au niveau 2, il n'y rien à mentionner dans cette case*	Attendu Bx : justificatif Attendu By… *Si tous les attendus sont atteints au niveau 2, il n'y rien à mentionner dans cette case*	Attendu Cx : justificatif Attendu Cy… *Si tous les attendus sont atteints au niveau 2, il n'y rien à mentionner dans cette case*

ATTESTATION ET BILAN DE STAGE

Stage d'Immersion et de Pratique Accompagnée

POUR LES PROFESSEURS

Le document doit être complété par le tuteur métier. Ce dernier est chargé de le communiquer ***avant fin mai :***

- *A l'étudiant*
- *Au chef d'établissement*
- *Au formateur en charge de l'accompagnement de stage (voir livret des stages page 13)*
- *Au destinataire de l'attestation de ce stage au rectorat (voir livret des stages page 13)*

Étudiant :	**Tuteur de stage :**
Nom Prénom	Nom Prénom
Date de naissance :	Établissement :
Parcours universitaire :	Adresse :
[Discipline(s) ou domaine]	Classes en charge :

Demi-journées d'absence : ……

Heures d'enseignement réalisées : ……

Autres activités effectuées* :

……

Le professeur acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale ***Attendus A1 à A10 non atteints au niveau 2***	**Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages** ***Attendus B1 à B7 non atteints au niveau 2***	**Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel** ***Attendus C1 à C6 non atteints au niveau 2***
Attendu Ax : justificatif Attendu Ay… *Si tous les attendus sont atteints au niveau 2, il n'y rien à mentionner dans cette case*	Attendu Bx : justificatif Attendu By… *Si tous les attendus sont atteints au niveau 2, il n'y rien à mentionner dans cette case*	Attendu Cx : justificatif Attendu Cy… *Si tous les attendus sont atteints au niveau 2, il n'y rien à mentionner dans cette case*

Appréciation [1] du niveau de maîtrise des compétences de l'étudiant en particulier au regard des attendus non validés en fin de formation (voir annexe ci-dessous) **:**

……

……

Fait à …… Le……

Signature de l'étudiant

Signature du tuteur

[1] *Le commentaire peut être prolongé sur une seconde page*

Annexe

Documents d'aide à l'évaluation par compétences des UE d'accompagnement du stage *pour les étudiants en master 2 (PSTG, Contractuels alternants, SIPA) et DIU des second degré et encadrement éducatif*

Ces documents reprennent les attendus de fin de formation initiale tels qu'ils figurent dans l'annexe de l'arrêté master du 28 mai 2019[1]. Ils sont organisés en trois parties correspondant aux trois composantes du profil de l'enseignant ou du conseiller principal d'éducation au XXIe siècle :

Le professeur,

- Acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale, Efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages ;
- Praticien réflexif, acteur de son développement professionnel.

Le conseiller principal d'éducation

- Acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale ;
- Conseiller de la communauté éducative, animateur et accompagnateur du parcours de formation des élèves
- Praticien réflexif, acteur de son développement professionnel.

Cet outil est à destination d'une part de l'étudiant pour favoriser l'appropriation des attendus et l'autoévaluation et, d'autre part, de l'équipe pluri catégorielle de son parcours universitaire : formateurs universitaires, tuteurs terrain, PFA et tout autre intervenant. Ces derniers peuvent l'utiliser dans leur communication avec l'étudiant tout comme dans leurs multiples échanges. Ces grilles doivent être renseignées et communiquées entre tuteurs ainsi qu'à l'étudiant au cours de chaque semestre. Au semestre 3, l'évaluation de l'UE d'accompagnement pédagogique et didactique du stage repose sur un écrit réflexif. Celui-ci porte sur quelques points précis, vécus comme significatifs par l'étudiant et la tutrice ou le tuteur universitaire lors de la séance à l'issue de la visite, par l'étudiant et la tutrice ou le tuteur universitaire. Pour l'enseignant, ils peuvent être liés à un aspect didactique, pédagogique, un problème de gestion de classe, à un geste professionnel, un type d'activité, à un moment précis du cours etc.

Au semestre 4, ces grilles servent d'appui au tuteur universitaire pour attribuer une note à l'issue de la visite évaluative qu'il effectue en classe au second semestre. La note attribuée est non compensable.

[1] https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=KQxjoa_ax4fUB3QLICMaKoBa1y-KQb7uxasuWe2P12w

Repères pour l'évaluation

Les compétences attendues en fin de formation initiale à l'entrée dans le métier, sont exprimées en niveaux de maîtrise sur une échelle de 0 à 4. Celle-ci permet aux formateurs de prendre en compte la diversité des profils des formés et de disposer d'un outil objectivant et harmonisant les pratiques d'accompagnement et d'évaluation des stagiaires et des étudiants bénéficiant de parcours adaptés.

La formation dispensée doit permettre aux personnels formés d'atteindre, au minimum, le niveau 2 dans l'ensemble des attendus.

Niveau 0 : ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.

Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Niveau 3 : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il effectue les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.

Niveau 4 : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

Attendus requis pour le professeur

Le professeur acteur de la communauté éducative et du service public de l'Education nationale

A1	Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
A2	Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
A3	Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
A4	Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l'établissement
A5	Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
A6	Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
A7	Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
A8	Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école
A9	Rend compte de son travail aux acteurs concernés
A10	Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages

B1	Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
B2	Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée élémentaire
B3	Assure la progression des apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés
B4	Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés
B5	Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
B6	Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
B7	Sait utiliser les évaluations nationales ; Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation pour : - mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; - déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; - analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

Le professeur , praticien réflexif, acteur de son dévelopement professionnel

C1	Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
C2	Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
C3	Exerce une veille avisée de formation / information en lien avec son métier
C4	Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs.
C5	Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
C6	Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

Attendus requis pour le conseiller principal d'éducation

Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Education nationale

A1	Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
A2	Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
A3	Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
A4	Adopte une attitude et un positionnement responsable dans la classe et dans l'établissement
A5	Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
A6	Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
A7	Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
A8	Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son école
A9	Sait rendred
A10	Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

Le conseiller principal d'éducation, conseiller de la communauté éducative , animateur et accompagnateur du parcours de formation des élèves

B1	Mobilise des savoirs scientifiques pour étayer son action
B2	Maîtrise les savoirs et savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'action éducative et de la vie scolaire
B3	Mobilise les ressources professionnelles nécessaires à son action (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, instructions officielles, orientations pédagogiques, projet d'établissement…)
B4	Participe à l'élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif
B5	Veille à la mise en place des conditions d'entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves
B6	Participe à la construction du projet de l'élève et à son orientation en lien avec les parents et en association avec les professeurs principaux et le psychologue de l'Education nationale spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO)
B7	Contribue à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement
B8	Fait preuve de vigilance à l'égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés

Le conseiller principal d'éducation, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

C1	Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
C2	Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
C3	Exerce une veille avisée de formation / information en lien avec son métier
C4	Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs.
C5	Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
C6	Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)